

Économie de l'avenir - Déclaration de Bienne/Biel

Adopté lors de la journée « Economie de l'avenir » du 26 juin 2015 à Bienne.

1. L'économie de l'avenir ne peut être que solidaire, démocratique et écologique. Elle a toujours existé, mais il faut maintenant la réinventer, la développer et lui permettre de percer.

L'entrepreneuriat social, les entreprises sociales et solidaires (« Social economy », « Social enterprises », « Soziale Unternehmertum ») et en général la volonté d'organiser les activités économiques de manière durable et participative, sans les soumettre à la loi de la maximisation du profit, ne sont pas un concept nouveau. Ce type d'acteurs et d'initiatives citoyennes ont toujours existé et existeront toujours, même dans un monde économique globalisé. L'économie tournée vers l'avenir mise sur la pluralité : ses acteurs sont des coopératives, des fondations, des entreprises individuelles ou des sociétés de capitaux. L'entrepreneuriat social se situe plutôt entre le secteur privé, orienté vers le profit maximum, et le secteur public. Mais les valeurs, les objectifs et les processus du « 3ème secteur » vont plus loin. Entreprendre de manière solidaire, démocratique et écologique est un impératif de notre temps – en transversalité avec tous les secteurs. Cette conscience entrepreneuriale doit être vécue, développée d'une nouvelle manière et devenir la norme.

2. Il s'agit de renforcer l'identité conceptuelle des acteurs de l'économie de l'avenir quelle que soit la forme juridique choisie.

Ce qui compte dans une économie de l'avenir, c'est que les acteur-trice-s aient une identité commune. Celle-ci repose sur trois éléments-clés (1) : une activité qui se fonde à la fois sur l'orientation vers le bien commun et la durabilité (2). Tous les acteurs (entreprises, mais également les autres organisations et associations de la société civile) fonctionnent de façon transparente dans une diversité réellement vécue et elles s'appuient sur une gouvernance démocratique et participative. Ceci signifie que le personnel ou les membres (et le cercle des autres partenaires comme par exemple les consommateur-e-s) participent aux décisions (sur la base de leur responsabilité individuelle) et sont associés au succès financier (3). La volonté de ces entreprises est de couvrir leurs coûts sur le long terme et les bénéfices sont en grande partie réinvestis. Finalement, il importe de modifier l'actuelle et unique définition juridique et économique de la propriété. Les différentes catégories fonctionnelles de propriété doivent se former sur la base d'un système économique solidaire, démocratique et écologique.

3. L'économie de l'avenir mise sur la transformation sociale et écologique de la société.

Inégalités croissantes, séparation de la croissance économique et du bien-être, du moins dans les pays aisés du nord, tyrannie de la performance et aliénation, chômage, appauvrissement de la démocratie, changements climatiques et épuisement des ressources limitées de la planète : le style dominant de l'économie aujourd'hui se met prioritairement au service de la mise en valeur du capital et détruit la société et la nature. C'est devenu un danger pour notre avenir. Une économie tournée vers le futur n'est donc pas simplement un concept économique. Ce n'est pas à une seule entreprise de vouloir ou de pouvoir sauver le monde. En revanche, une vraie conscience entrepreneuriale tournée vers l'avenir contribuera à la transformation sociale et éco-

logique de notre société – au plan local comme au plan mondial. L'économie de l'avenir tire sa force du travail commun d'entreprises solidaires, démocrates et écologiques, de la régulation politique, des droits humains mondialement appliqués tout comme le comportement des consommateur-trice-s dans des marchés fonctionnels, sans phénomène de concentration.

4. Des économies avec, par et pour l'Homme plutôt qu'au service du capital.

Mais même les économies tournées vers l'avenir ont besoin de capital. La mise à disposition de capitaux doit permettre et développer des économies solidaires, démocratiques et écologiques. Ceci implique une conscience bancaire axée sur le bien-être général, un enthousiasme des entrepreneurs sociaux pour les startups, une concentration coopérative des investisseurs potentiels, et enfin, des financements publics ciblés, par exemple pour le contrôle démocratique de fonds d'investissement. Le point commun à toutes ces initiatives est que l'idée d'entreprise et l'engagement financier ne sont pas prioritairement axés sur le rendement des capitaux, mais sur les gains sociétaux et sociaux. La réussite des économies tournées vers l'avenir se mesure à l'aune de la plus-value pour la société et les êtres humains et non à celle du capital.

5. Davantage de reconnaissance officielle pour l'économie de l'avenir.

C'est la politique qui génère la reconnaissance officielle en renforçant la visibilité et en suscitant un soutien ciblé. La Suisse doit et peut faire plus pour une économie solidaire, démocratique et écologique, pour les initiatives des entreprises et de la société civile qui s'inscrivent dans la mouvance d'une économie tournée vers l'avenir. L'initiative de l'UE en faveur d'un entrepreneuriat social et la loi française votée en 2014 sur l'économie sociale et solidaire peuvent servir d'inspiration et de modèles. Des associations et des organisations comme par exemple en Suisse romande les Chambres de l'économie sociale et solidaire, doivent servir de phares de l'économie tournée vers l'avenir, et, ensemble avec les entreprises, les sciences et l'État, conseiller, mettre en réseau, faire des recherches et, cas échéant, contribuer à des financements. Une seconde approche consiste à encourager les efforts privés de certification en matière d'entrepreneuriat durable, social et solidaire (par exemple l'économie du bien commun ou les « BCorporations »), comme ce fut le cas à l'époque pour les labels du commerce équitable. Cette mouvance doit se développer au plan fédéral comme au plan cantonal.